

CŒUR DE VILLE 2020

RÉVEILLONS NOTRE VILLE !

En quoi consiste le plan ravalement des façades ?

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti.
- Améliorer le cadre de vie des habitants.
- Redynamiser et renforcer l'attractivité du centre-ville.

Une aide financière incitative

Jusqu'à 2 000 euros d'aide
(20 % du coût des travaux,
dans la limite d'une dépense
subventionnable de 10 000 euros
par façade).

**La redevance pour occupation
du domaine public lors des travaux
sera entièrement exonérée.**

Ce que prévoit la loi...

Articles L132-1 à L132-5 du Code
de la construction et de l'habitat :
« les façades des immeubles
doivent être constamment tenues
en bon état de propreté.

Les travaux nécessaires doivent être faits
au moins une fois tous les dix ans
sur l'injonction qui est faite au propriétaire
par l'autorité municipale ».



LISTE DES RUES CONCERNÉES

La liste est susceptible d'être étendue dans l'avenir.

Avenue de Rouen	Rue Carnot
Boulevard Maréchal Leclerc	Rue du Chapitre
Place de Paris	Place de l'Ancienne Halle
Place Barette	Rue des Erigots
Place Chantereine	Rue aux Huiliers
Place de Gaulle	Rue des Pontonniers
Place de l'Ancienne Halle	Rue Potard
Place d'Évreux	Rue Riquier
Quai Garnuchot	Rue Sainte Geneviève
Quai Jacques Chirac	Rue Saint Jacques
Rue d'Albuféra,	Rue Saint Sauveur
Rue Benjamin Pied,	Rue du Soleil
Rue de la Boucherie,	Rue des Tanneurs
Rue Bourbon-Penthièvre (dans sa portion comprise entre la rue Saint Sauveur et la rue des Erigots)	Ruelle Malot
Rue André Bourdet	Rue de Seine
	Rue Pierre Maubert

SERVICE URBANISME

 urbanisme@vernon27.fr

08000 27200

Service & appel
gratuits



PLAN RAVALEMENT DES FACADES

VOTRE FACADE
RÉNOVÉE
AVEC L'AIDE DE
VOTRE MAIRIE



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

« Au même titre que les devantures des magasins, les façades des immeubles participent de l'impression générale qui se dégage du centre-ville dès qu'on y pénètre. Tout naturellement, la rénovation des façades jouera un rôle majeur pour redonner de l'esprit et de la vitalité au centre-ville. C'est pourquoi la municipalité a décidé d'inciter les propriétaires d'immeubles à veiller à l'apparence de leurs biens. »



DEMANDE DE SUBVENTION

Un dossier (règlement, étude, arrêté et demande de subvention) est à télécharger sur le site vernon27.fr. Il devra être déposé complet en mairie accompagné de pièces justificatives.

PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Travaux réalisés au plus tard dans l'année suivant la notification d'attribution de la subvention prévisionnelle.

Les travaux pourront être commencés avant l'obtention de la subvention (sous conditions).

Versement de la subvention effectué après complétude du dossier et :

- sur présentation des factures acquittées et après constat de la bonne exécution des travaux,
- notification de la décision de non opposition à la déclaration préalable au titre du Code de l'Urbanisme.

TYPOLOGIES DE FACADES

LA PIERRE DE TAILLE

Elle est présente en soubassement des bâtiments à colombages, en mur de refend et en façade toute hauteur. Les caractéristiques de la pierre de taille varient selon la région et les différentes couches des carrières.



LE BÂTI DE LA RECONSTRUCTION

L'architecture de la Reconstruction se retrouve principalement au Sud Est du centre-ville de Vernon. Le travail autour de la structure et sa mise en valeur caractérisent cette architecture.

LA BRIQUE

Caractère identitaire normand dans l'Eure, la brique était très utilisée. Une des caractéristiques de la brique est sa couleur qui varie selon la cuisson et son emplacement dans le four.

LE PAN DE BOIS

Il est principalement concentré le long de la rue Carnot. Certaines façades peuvent dater du XV^e siècle.



LE PLÂTRE

On trouve des façades en plâtre sur les immeubles de rapport du XVIII^e et XIX^e siècle. Ils occupent la partie ouest du centre-ville de Vernon.

LES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques ne sont pas concernés par le plan ravalement de façade obligatoire du centre-ville de Vernon.

